

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2933

**21 novembre 2013** 

# **SOMMAIRE**

AirFreight Logistics S.à r.l140753	Methy Invest S.A140739
Alce Investment I S.à r.l140741	Metro International S.A140748
Alvima Invest S.A	Mnémosyne Luxembourg S.A140749
Assurances Schmit Andre s.à r.l140784	MONTAIGNE Long Now Funding S.A 140746
B.F.T. S.A.H	Morava European Communications Hol-
Carmel Capital II Sàrl140765	dings S.à r.l140747
Climate Change Investment I S.A. SICAR	Moutschen Invest140746
140784	Mpumalanga S.A140749
Delegation Management Corporate Sàrl	Natixis Real Estate Feeder S.à r.l140738
140782	Ni Film140741
Del Monte Luxembourg SARL140750	NL International Luxembourg S.A140740
Fleurs Dacony S.à r.l140742	Noura S.A140740
FMM Financial Holdings S.A140742	NS Investissements S.à r.l140740
GSO Luxembourg Onshore Funding II S.à	Poivre Real Estate 1 S.à r.l140745
r.l140748	Poivre Real Estate 2 S.à r.l140745
GSO Luxembourg Onshore Funding S.à r.l.	Poivre Real Estate 4 S.à r.l140745
140748	Poivre Real Estate 5 S.à r.l140744
IMARA Investments Holding I S.à r.l 140738	Ppbat S.à r.l
INEOS Luxembourg II S.A	Premium Restaurant Brands Luxemburgo
INEOS Luxembourg I S.A	S.à r.l
IT-Plus Holding S.A	Prisca Properties S.à r.l140740
JP Commercial VIII S.à r.l	RDC Holdings Luxembourg S.à r.l 140784
Le Clos Holding SPF S.A140756	Real Estate & Asset Management Luxem-
Logix X S.à r.l140739	bourg S.à r.l140743
Luxcoins S.A140742	Real Estate Prime Locations SA140745
Luxembourg Services Accommodation S.à	Recurrent Energy Lux Euro Holdings S.à
r.l	r.l140743
Mach 1140741	Recurrent Energy Lux Finance S.à r.l 140742
Macquarie Autoroutes de France 2 S.A.	Recurrent Energy Lux Holdings S.à r.l 140744
140739	R&H Fund Services (Luxembourg) Limited
Manulife Global Fund140747	140743
Maschell International S.A	Romania Waterfront (Luxembourg) S.à r.l.
Massen S.A	140743
Mediterraneo Vip S.A	San Carlos Systems S.A140743
MEF III Adria S.à r.l	Sunsat Studio S.à r.l140747
MEIF4 Luxembourg B Holdings S.à. r.l 140749	Takeoff LuxCo Financing S.à r.l140768
MEIF II CP Holdings S.à r.l	
<b>Metatron Holding S.A </b>	



# INEOS Luxembourg II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 158.194.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2013146154/12.

(130178485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

# INEOS Luxembourg I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 158.195.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2013146153/12.

(130178486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

# IMARA Investments Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 131.993.

#### **EXTRAIT**

- L'associé de la Société, précédemment dénommé Corestate German Commercial Properties Fund Limited Partnership, a changé sa dénomination sociale et se nomme dorénavant German Property Performance Partners Limited Partnership.
- L'associé de la Société a transféré son siège social du 22, Smith Street, BGU GY1 2JQ St Peter Port, Guernesey, au Ogier House, St Julian's Avenue, GY1 1WA, St Peter Port, Guernsey.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Référence de publication: 2013146150/16.

(130178352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

# Natixis Real Estate Feeder S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 39, rue Alphonse Munchen.

R.C.S. Luxembourg B 127.427.

Il résulte de la résolution en date du 22 septembre 2013 que:

Le siège social de la société a été transféré de L-1931 Luxembourg, 41 avenue de la Liberté à L-2172 Luxembourg 39 rue Alphonse Munchen avec immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2013.

G.T. Experts Comptables S.àr.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2013146236/14.

(130178789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.



# IT-Plus Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 57.750.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013146158/9.

(130178315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

## Logix X S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 129.458.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013146188/10.

(130178545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

## Macquarie Autoroutes de France 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 138.849.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Référence de publication: 2013146194/10.

(130178224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

# Methy Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 177.243.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 14 septembre 2013

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Pierre-Siffrein Guillet, né le 10 aout 1977 à Carpentras (France), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg. Ce dernier assumera cette fonction jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2019.

POUR LA SOCIETE

Signatures

Référence de publication: 2013146220/14.

(130178387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

# MEIF II CP Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 167.939.

Les comptes annuels pour la période du 16 mars 2012 (date de constitution) au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Référence de publication: 2013146216/11.

(130178209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.



# NS Investissements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3333 Hellange, 36, Beetebuergerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 174.082.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013146248/9.

(130178578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

## Noura S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 32, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 140.768.

Par la présente, nous vous informons que nous démissionnons du mandat de commissaire aux comptes qui nous a été confié par votre société. La décision prendra effet ce jour.

Luxembourg, le 09 juillet 2013.

Compagnie d'Etude et de Conseil Luxembourg S.A.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2013146247/13.

(130178738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

# NL International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

# Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-3441 Dudelange, 17, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 151.113.

Extrait du procès-verbal des décisions de l'actionnaire unique du 26 septembre 2013

- 1. L'actionnaire unique, décide de révoquer le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur HARDY Guy, né le 22/01/1951 à Châtenay-Malabry (France) et domicilié au 24, Rue de la République F-67130 La Broque (France), avec effet immédiat.
- 2. L'actionnaire unique, décide de nommer la société FIDUCIAIRE BEFAC EXPERTISES COMPTABLES ET FISCALES (Luxembourg) S.à.r.l. à sise 25A, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B45066 au poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013146246/16.

(130178595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

## Prisca Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 387.992,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 137.654.

# **EXTRAIT**

Les associés de la Société, ci-après dénommés:

- RUND CARRE HANNOVER S.à r.l. a transféré son siège social du 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen au 127, rue Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.
- IMARA Investments Holding II S.à r.l. a transféré son siège social du 35, Avenue Monterey, L-2163 au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet du 1 <sup>er</sup> septembre 2013.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Référence de publication: 2013146278/16.

(130178353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.



## Ni Film, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2715 Luxembourg, 5, rue Walram.

R.C.S. Luxembourg B 37.079.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013146240/9.

(130178835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

## Mediterraneo Vip S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue J.-P. Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 122.184.

Rectificatif L 130148370 déposé le 27.08.2013

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MEDITERRANEO VIP S.A. FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013146214/12.

(130178826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

# Mach 1, Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 7.861.050,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 173.250.

# **EXTRAIT**

Les associés, dans leurs résolutions du 16 octobre 2013, ont renouvelé les mandats des gérants.

- Monsieur Christian GRANDSIRE, Gérant de catégorie A, "La Poissadière", F-49370 Saint-Clément-de-la-Place.
- Madame Marilyne GRANDSIRE, Gérant de catégorie A, "La Poissadière", F-49370 Saint-Clément-de-la-Place.
- Monsieur Richard HAWEL, Gérant de catégorie B, 8, rue Yolande, L-2761 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Pour MACH 1

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2013146205/17.

(130178407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

# Alce Investment I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.635.

Extrait des décisions prises par les associées en date du 17 octobre 2013

- 1. M. Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat de gérant.
- 2. M. Enrique RUIZ, administrateur de sociétés, né le 25 septembre 1983 à Santa Cruz de Tenerife (Espagne), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Alce Investment I S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013146452/16.

(130179408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.



# Luxembourg Services Accommodation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 119.581.

Il est porté à la connaissance des tiers que le nom d'un des associés a changé du HSBC Global Custody Nominee (UK) Limited Account 914969 au HSBC Global Custody Nominee (UK) Limited Account 697892 avec effet au 6 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013146181/12.

(130178733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

## Luxcoins S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5811 Fentange, 159, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 97.099.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013146192/10.

(130178269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

# Fleurs Dacony S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1244 Luxembourg, 14, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 56.804.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013146068/10.

(130178664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

# FMM Financial Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 170.615.

Les comptes annuels pour la période du 11/05/2012 au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013146070/10.

(130178550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

# Recurrent Energy Lux Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 149.569.

Le bilan au 31 mars 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Mme Catherine Noens

Mandataire

Référence de publication: 2013146285/12.

(130178771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.



# Recurrent Energy Lux Euro Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 153.251.

Le bilan au 31 mars 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Mme Catherine Noens

Mandataire

Référence de publication: 2013146284/12.

(130178786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

# Real Estate & Asset Management Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 172.922.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013146283/10.

(130178815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

## R&H Fund Services (Luxembourg) Limited, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 151, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 150.293.

Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire Unique tenues au siège social le 04 octobre 2013:

L'Actionnaire Unique décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat pour une période de un an, la société STEFID S.à r.l., ayant son siège social au 151 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg (RCS Luxembourg B.123.961.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

**R&H FUND SERVICES (LUXEMBOURG) LIMITED** 

Référence de publication: 2013146282/13.

(130178808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

# Romania Waterfront (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 125.890.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Schuttrange, le 17 octobre 2013.

Référence de publication: 2013146288/10.

(130178359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

## San Carlos Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 126.197.

Le bilan au 31.12.2012 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013146327/9.

(130178699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.



# Ppbat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 154.585.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 15/10/2013

Il ressort des résolutions de l'associé unique du 15/10/2013 que:

- Madame Nathalie Billy a démissionné de son poste de gérante technique;
- Monsieur Bart Timmerman, né à Bruges (Belgique) le 10/01/1967 et demeurant à B-6890 Transinne, 7 rue de la Colline est nommé gérant technique.

Fait à Steinfort, le 15/10/2013.

Mandataire

Référence de publication: 2013146277/14.

(130178495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

# Premium Restaurant Brands Luxemburgo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: USD 8.520.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.524.

Veuillez prendre note que la dénomination et la forme juridique de l'associé mentionné ci-après a changé:

- Latregion S.A., sous la forme juridique de Société Anonyme, se nomme désormais Latregion Restaurants, Ltd, sous la forme juridique de Limited Company.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacob Mudde

Gérant A

Référence de publication: 2013146271/14.

(130178577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

## Poivre Real Estate 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.477.

Veuillez noter que dorénavant l'Associé Colonia Real Estate AG, est immatriculé au Handelsregister B du Tribunal de Hambourg sous le numéro HRB 123858 et a ainsi transféré son siège social au 5, Steckelhörn, 20457 Hambourg, Allemagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Jacques Josset

Gérant B

Référence de publication: 2013146270/14.

(130178730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

# Recurrent Energy Lux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 149.524.

Le bilan au 31 mars 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Mme Catherine Noens

Mandataire

Référence de publication: 2013146286/12.

(130178767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.



# Poivre Real Estate 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 135.478.

Veuillez noter que dorénavant l'Associé Colonia Real Estate AG, est immatriculé au Handelsregister B du Tribunal de Hambourg sous le numéro HRB 123858 et a ainsi transféré son siège social au 5, Steckelhörn, 20457 Hambourg, Allemagne,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Jacques Josset

Gérant B

Référence de publication: 2013146269/14.

(130178275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

# Poivre Real Estate 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.481.

Veuillez noter que dorénavant l'Associé Colonia Real Estate AG, est immatriculé au Handelsregister B du Tribunal de Hambourg sous le numéro HRB 123858 et a ainsi transféré son siège social au 5, Steckelhörn, 20457 Hambourg, Allemagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Jacques Josset

Gérant B

Référence de publication: 2013146266/14.

(130178250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

# Poivre Real Estate 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.480.

Veuillez noter que dorénavant l'Associé Colonia Real Estate AG, est immatriculé au Handelsregister B du Tribunal de Hambourg sous le numéro HRB 123858 et a ainsi transféré son siège social au 5, Steckelhörn, 20457 Hambourg, Allemagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Jacques Josset

Gérant B

Référence de publication: 2013146267/14.

(130178276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

## Real Estate Prime Locations SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 163.858.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note de notre démission de la fonction de commissaire aux comptes de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Luxembourg International Consulting

Signature

Référence de publication: 2013146294/12.

(130178629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.



# MONTAIGNE Long Now Funding S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 163.558.

Les comptes annuels au 31/12/2012 de la société MONTAIGNE Long Now Funding S.A., Société anonyme, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013146223/10.

(130178524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

# Moutschen Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-9943 Hautbellain, 3, Huldangerweeg.

R.C.S. Luxembourg B 146.395.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 18 octobre 2013.

Référence de publication: 2013146224/10.

(130178411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

## Maschell International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 139.617.

Le Bilan 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Chotin Barbara.

Référence de publication: 2013146209/10.

(130178648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

#### Massen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 24, Op der Haart.

R.C.S. Luxembourg B 92.868.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 mai 2013

Il a été décidé à l'unanimité:

- 1) de renouveler pour un nouveau terme de six ans, les mandats des administrateurs prenant fin à l'issu de l'Assemblée Générale de l'année 2019, soit:
- Madame Josée MASSEN, employée privée, demeurant à L 9907 Troisvierges, Rue des Champs 11, administrateur, administrateur-déléguée et Président du Conseil d'Administration;
  - Monsieur Gilles LAPLUME, employé privé, demeurant à L 9907 Troisvierges, Rue des Champs 5, administrateur;
  - Monsieur Fernand MASSEN, employé privé, demeurant à L 9992 Weiswampach, Cité Grait 17, administrateur;
  - Monsieur Arsène LAPLUME, employé privé, demeurant à L 9907 Troisvierges, Rue des Champs 5, administrateur.
- 2) de renouveler pour un nouveau terme de six ans le mandat du Commissaire, soit la société anonyme MAWENORD S.A., avec siège social à B-6670 Gouvy, Deiffelt 31, Commissaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale de l'an 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 18 octobre 2013.

Pour MASSEN S.A.

Société Anonyme

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2013146210/24.

(130178765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.



# Manulife Global Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 26.141.

Extrait de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui s'est tenue le vendredi 18 octobre 2013 à 11 heures au siège social de la société

- L'Assemblée a pris acte de la décision de Monsieur Leo Seewald de ne pas se représenter comme Administrateur.
- L'Assemblée approuve la réélection comme Administrateurs de la Sicav jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2014 de:
  - \* Monsieur George T Yoxall (10 King William Street London EC4N 7TW United Kingdom);
  - \* Monsieur Christakis Partassides (Julia House, 3 Themistocles Dervis Str. CY-1066 Nicosia, Cyprus);
  - \* Monsieur Yves Wagner (19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg);
  - \* Monsieur Robert Allen Cook (48F, 33 Hysan Avenue, The Lee Gardens, Causeway Bay, Hong Kong);
- L'Assemblée approuve l'élection comme administrateur de Madame Donna Cotter (48F, 33 Hysan Avenue, The Lee Gardens, Causeway Bay, Hong Kong) jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui aura lieu en 2014
- L'Assemblée approuve également la réélection des Auditeurs ("réviseur d'entreprises agréé") PricewaterhouseCoopers Société coopérative, 400 Route d'Esch L-1014 Luxembourg pour une durée d'un an se terminant à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire en 2013.

Pour le compte de Manulife Global Fund, Sicav Citibank International plc (Luxembourg Branch) Signature

Référence de publication: 2013146208/25.

(130178727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

# Morava European Communications Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 34.258,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 153.536.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Référence de publication: 2013146203/10.

(130178208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

## B.F.T. S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-8814 Bigonville, 34, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 104.315.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013146202/10.

(130178668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

# Sunsat Studio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 87.329.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013146351/9.

(130178731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.



# JP Commercial VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks. R.C.S. Luxembourg B 156.954.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 16 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2865 du 30 décembre 2010.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IP Commercial VIII S.à r.l.

Par procuration

Diane Wolf

Référence de publication: 2013146166/15.

(130178740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

# GSO Luxembourg Onshore Funding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur. R.C.S. Luxembourg B 159.110.

#### **EXTRAIT**

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 14 octobre 2013 que:

- La démission de Agnes CSORGO, gérant de classe B de la Société, a été acceptée avec effet immédiat;
- Monsieur Livio GAMBARDELLA, né le 2 décembre 1975 à Terlizzi (Italie), résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, a été nommé gérant de classe B avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Référence de publication: 2013146119/15.

(130178776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

# GSO Luxembourg Onshore Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 126.750,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 116.893.

## **EXTRAIT**

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 14 octobre 2013 que:

- La démission de Agnes CSORGO, gérant de classe B de la Société, a été acceptée avec effet immédiat;
- Monsieur Livio GAMBARDELLA, né le 2 décembre 1975 à Terlizzi (Italie), résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, a été nommé gérant de classe B avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Référence de publication: 2013146120/15.

(130178735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

# Metro International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 73.790.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013146222/9.

(130178849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.



# MEF III Adria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 5.680.854,38.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 172.673.

Les comptes annuels la période du 24 octobre 2012 (date de constitution) au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Référence de publication: 2013146215/12.

(130178212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

# MEIF4 Luxembourg B Holdings S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 166.170.

Les comptes annuels pour la période du 23 novembre 2011 (date de constitution) au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Référence de publication: 2013146217/12.

(130178211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

# Mnémosyne Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 30, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 104.315.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013146201/10.

(130178667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

## Metatron Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 70.135.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013146219/10.

(130178527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

## Mpumalanga S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 77.141.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/10/2013.

Signature.

Référence de publication: 2013146230/10.

(130178136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.



# Del Monte Luxembourg SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 168.516.

In the year two thousand and thirteen, on the third of October.

Before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Fresh Del Monte Produce Inc., an exempted company incorporated with limited liability under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under file number CR-68097 (the "Shareholder"),

hereby represented by Hani El-Naffy, Director, residing in Coral Gables, Florida, U.S.A.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Del Monte Luxembourg SARL, a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of one million eighteen thousand dollars of the United-States of America (USD 1,018,000.-), with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed of 5 April, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1438 of 8 June, 2012 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 168.516 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary dated 7 May 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1594 of 4 July 2013.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

## Agenda:

- 1. To increase the corporate capital of the Company by an amount of eighteen million six hundred fifty-five thousand six hundred sixty-eight dollars of the United-States of America (USD 18,655,668.-) so as to raise it from its present amount of one million eighteen thousand dollars of United-States of America (USD 1,018,000.-) to nineteen million six hundred seventy-three thousand six hundred sixty-eight dollars of the United-States of America (USD 19,673,668.-).
- 2. To issue eighteen million six hundred fifty-five thousand six hundred sixty-eight (18,655,668) new shares with a nominal value of one dollar of the United-States of America (USD 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.
- 3. To accept subscription for these new shares, without payment of a share premium by the sole shareholder and to accept payment in full for such new shares by a contribution in kind.
- 4. To amend the first paragraph of article six (6) of the articles of association of the Company, in order to reflect the capital increase.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

# First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of eighteen million six hundred fifty-five thousand six hundred sixty-eight dollars of the United-States of America (USD 18,655,668.-) so as to raise it from its present amount of one million eighteen thousand dollars of United-States of America (USD 1,018,000.-) to nineteen million six hundred seventy-three thousand six hundred sixty-eight dollars of the United-States of America (USD 19,673,668.-).

# Second resolution

The Shareholder resolved to issue eighteen million six hundred fifty-five thousand six hundred sixty-eight (18,655,668) new shares with a nominal value of one dollar of the United-States of America (USD 1.-), having the same rights and privileges as the existing shares.

Third resolution
Subscription - Payment

Thereupon appeared the Shareholder, represented by Hani El-Naffy, prenamed.

The Shareholder declared to subscribe for eighteen million six hundred fifty-five thousand six hundred sixty-eight (18,655,668) new shares with a nominal value of one dollar of the United-States of America (USD 1.-) per share, without payment of a share premium and to make payment in full for such new share by a contribution in kind consisting of one hundred thirty-two (132) shares of Del Monte Fresh Produce S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of thirteen thousand euro (EUR 13,000.-) with registered



office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 180.098 (the "Contribution").

The Contribution represents a value in aggregate amount of eighteen million six hundred fifty-five thousand six hundred sixty-eight dollars of the United-States of America (USD 18,655,668.-).

Proof of the ownership by the Shareholder of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Shareholder declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Shareholder further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution is described and valued (the "Report").

The conclusions of the Report read as follows:

"Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the eighteen million six hundred fifty-five thousand six hundred sixty-eight (18,655,668) shares of nominal value one dollar of the United-States of America (USD 1.-) each (total eighteen million six hundred fifty-five thousand six hundred sixty-eight dollars of the United-States of America (USD 18,655,668.-), to be issued without a share premium."

The Report, which after having been signed "ne varietur" by the Shareholder, as above represented, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed.

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the eighteen million six hundred fifty-five thousand six hundred sixty-eight (18,655,668) new shares according to the above mentioned subscription.

## Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend the first paragraph of article six (6) of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

**Art. 6.** "The corporate capital is set at nineteen million six hundred seventy-three thousand six hundred sixty-eight dollars of the United-States of America (USD 19,673,668.-) represented by nineteen million six hundred seventy-three thousand six hundred sixty-eight (19,673,668) shares of one U.S. Dollar (USD 1.-) each."

# Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand five hundred euro (EUR 6,500,-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed, together with the undersigned notary, this original deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le troisième jour d'octobre.

Par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A comparu

Fresh Del Monte Produce Inc., une exempted company régie par les lois des lles Caïmans, ayant son siège social au 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, lles Caïmans et immatriculée au Registrar of Companies des lles Caïmans sous le numéro CR-68097 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Hani El-Naffy, Administrateur de sociétés demeurant à Coral Gables, Florida, LLS A

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Del Monte Luxembourg SARL, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social d'un million dix-huit mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.018.000,-), dont le siège social est au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 5 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1438 du 8 juin 2012 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 168.516 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1594, en date du 4 juillet 2013.



L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

## Ordre du jour:

- 1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de dix-huit millions six cent cinquante-cinq mille six cent soixante-huit dollars des Etats Unis d'Amérique (USD 18.655.668,-) pour le porter de son montant actuel d'un million dix-huit mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.018.000,-) à dix-neuf millions six cent soixante-treize mille six cent soixante-huit dollars des Etats Unis d'Amérique (USD 19.673.668,-).
- 2 Émission de dix-huit millions six cent cinquante-cinq mille six cent soixante-huit (18.655.668) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar des Etats Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.
- 3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales, sans paiement d'une prime d'émission par l'associé unique et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par un apport en nature.
  - 4 Modification de l'alinéa 1 er de l'article six (6) des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de dix-huit millions six cent cinquantecinq mille six cent soixante-huit dollars des Etats Unis d'Amérique (USD 18.655.668,-) pour le porter de son montant actuel d'un million dix-huit mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.018.000,-) à dix-neuf millions six cent soixantetreize mille six cent soixante-huit dollars des Etats Unis d'Amérique (USD 19.673.668,-).

## Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre dix-huit millions six cent cinquante-cinq mille six cent soixante-huit (18.655.668) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar des Etats Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Troisième résolution Souscription - Paiement

Ensuite a comparu l'Associé, représenté par Hani El-Naffy, prénommé.

L'Associé a déclaré souscrire dix-huit millions six cent cinquante-cinq mille six cent soixante-huit (18.655.668) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar des Etats Unis d'Amérique (USD 1,-) par part sociale, sans paiement d'une prime d'émission et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature consistant en cent trente-deux (132) actions de Del Monte Fresh Produce S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de treize mille euro (EUR 13.000,-), ayant son siège social à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et Société de Luxembourg sous le numéro B 180.098, (l'«Apport»).

L'Apport représente un montant total de dix-huit millions six cent cinquante-cinq mille six cent soixante-huit dollars des Etats Unis d'Amérique (USD 18.655.668,-).

La preuve par l'Associé de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

L'Associé a déclaré encore que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

L'Associé a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le «Rapport»).

Les conclusions du Rapport sont les suivantes:

«Sur base du travail effectué, tel que décrit ci-dessus, nous n'avons pas d'observations quant à la valeur totale des apports en nature qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des dix-huit millions six cent cinquante-cinq mille six cent soixante-huit (18.655.668) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar des Etats Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune (total dix-huit millions six cent cinquante-cinq mille six cent soixante-huit dollars des Etats Unis d'Amérique (USD 18.655.668,-)), à émettre sans prime d'émission.»

Le Rapport, qui après avoir été signé «ne varietur» par l'Associé, tel que ci-dessus représenté, et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte.

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les dix-huit millions six cent cinquantecinq mille six cent soixante-huit (18.655.668) nouvelles parts sociales conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.



# Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa 1 <sup>er</sup> de l'article six (6) des statuts de la Société pour refléter les résolutions cidessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à dix-neuf millions six cent soixante-treize mille six cent soixante-huit dollars des Etats Unis d'Amérique (USD 19.673.668,-) représenté par dix-neuf millions six cent soixante-treize mille six cent soixante-huit (19.673.668) parts sociales d'un U.S. Dollar (USD 1,-) chacune.»

#### Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille cinq cents euros (EUR 6.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: H. El-Naffy, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 4 octobre 2013. REM/2013/1747. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 14 octobre 2013. Référence de publication: 2013143350/182.

(130175208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

# AirFreight Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 174.732.

In the year two thousand thirteen, on the twenty second day of August.

Before Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notary residing in Wiltz, acting in replacement of her prevented colleague Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, which will last the depositary of the deed.

There appeared:

"Volga-Dnepr Logistics B.V.", a company having its registered office at Herikerbergweg 238, Luna ArenA, 1101CM Amsterdam Zuidoost, the Netherlands, registered with the companies register in in the Netherlands under number 34239107, owner of one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares (the "Sole Shareholder"),

represented by Mrs. Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal on August 21 st , 2013.

The said proxy after being initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder, represented as aforesaid, has requested the undersigned notary to document that it is the sole Shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "AirFreight Logistics S.à r.l.", with registered office at 22, rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, on January 15  $^{\rm th}$ , 2013, published in the Mémorial C N° 657 of March 18  $^{\rm th}$ , 2013,

registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg") under section B number 174.732 (the "Company").

The Sole Shareholder, represented as aforesaid, having recognised to be fully informed of the sole resolution to be taken on the basis of the following agenda:

# Agenda:

1. Modification of article 2 of the Articles of Incorporation in accordance with the draft hereto attached to the proxy (Appendix 1).

## Sole resolution:

The Sole Shareholder modifies the Company's corporate object and, therefore, amends article 2 of the Articles of Incorporation, as follows:



"Art. 2. The Company's corporate object is to provide services, including the selection, organization, procurement, the oversight and related activities of service providers that provide the following services in connection with airfields and aircraft operation, transportation and maintenance (without at any time engaging itself in the actual performance of such services): catering supply and restaurant services (including but not limited to the distribution of food, drinks and refreshments) on board of aircrafts as well as on the ground; any kind of operation, maintenance and repair services for national and international airlines, airports and airfields; cleaning and servicing on board of aircraft and on the ground; procurement of cabin and cockpit crew professionals; any kind of service connected to runway, parking and hangar engineering; any kind of service connected to refueling and maintenance facilities for all types of private and commercial aircraft; storage and supply of fuels, oils and lubricants; all services and repair work for aircraft; all clerical and mechanical duties involved in running an airfield; any kind of flight navigation and route planning service; operating pavilions and club houses of airfields and facilities for pilots and for navigational training, as well as parachuting and flying events for sport or displays.

The Company may further (without at any time operating an aircraft) buy, lease or otherwise acquire single and multiengine aircraft and rent or otherwise make them available.

The Company may also (without at any time carrying out a banking business or a business of the financial sector) provide management and consulting services of any nature to its third-party clients, subsidiaries, affiliated companies or to any other companies that form part of the same group of companies as the Company. Further, the Company may hold participations in businesses and companies with the same, analogous or connected object and the establishment, development, administration and supervision of businesses and companies. The Company may, in particular, acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the development, acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights apply for, register, purchase or by any other means acquire and protect and prolong and renew intellectual property rights including, but not limited to, trademarks, patents, licenses, concessions and designs, grant licenses or privileges in respect thereto and dispose of them by sale, assignment, exchange or in any other way.

The Company may (without at any time carrying out a banking business or a business of the financial sector) borrow in any way or form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities, lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company, and also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, including the acquisition, development, leasing, licensing, administration, management, exploitation, marketing, sponsorship, sale and disposal of real estate within the Grand Duchy of Luxembourg as well as in any other country.

The Company may furthermore transact all commercial and industrial businesses that are directly or indirectly connected with the aforementioned Company objects or that could facilitate them or bring about their realization."

#### Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company are estimated at eight hundred thirty five euro (EUR 835.-).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

# Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-deux août.

Par-devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier sera dépositaire de la minute.



#### A comparu:

«Volga-Dnepr Logistics B.V.», une société constituée selon les lois aux Pays-Bas ayant son siège social à Herikerbergweg 238, Luna ArenA, 1101CM Amsterdam Zuidoost, Pays-Bas, immatriculée au registre de commerce et des sociétés des Pays-Bas sous le numéro 34239107, propriétaire de un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales (l'«Associée unique»),

ici représentée par Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 21 août 2013.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associée unique, représentée comme ci-avant, de la société représentée comme ci-avant a requis le notaire instrumentant d'acter qu'elle est l'Associée unique de la société à responsabilité limitée établie au Luxembourg sous le nom de «AirFreight Logistics S.à r.l.», ayant son siège social au 22, rue Gabriel Lippmann, constituée suivant acte reçu par Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, le 15 janvier 2013, publié au Mémorial C N° 657 du 18 mars 2013,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B numéro 174.732 (la «Société»).

L'Associée unique, représentée comme ci-avant, reconnaît être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

## Ordre du jour:

1. Modification de l'article 2 des statuts de la Société conformément à l'annexe attachée à la procuration (Annexe 1).

L'Associée unique, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter l'unique résolution suivante:

#### Première résolution:

L'Associée Unique modifie l'objet social et, par conséquent, modifie l'article 2 des statuts de la Société, comme suit:

« Art. 2. La Société a pour objet toutes les prestations de services comprenant la recherche, la sélection, l'organisation, la supervision et/ou toute activité connexe ou similaire de prestataires de services qui prestent les services suivants ou des services similaires ou connexes, liés à l'utilisation et à la maintenance d'aéronefs et d'aérodromes (sans que la Société ne soit à aucun moment elle-même engagée dans l'exécution des services des prestataires): le «catering» et la restauration (y compris la distribution de repas, boissons et de rafraîchissements) à bord d'aéronefs et au sol; tous types de services liés à l'utilisation, la maintenance et la réparation pour des compagnies aériennes, des aéroports et des aérodromes nationaux et internationaux; le nettoyage et l'entretien à bord d'aéronefs et au sol; le recrutement de personnel de cabine et de cockpit; tous services liés à l'ingénierie de pistes d'atterrissages, d'emplacements de stationnement et de hangars; tous services liés aux installations de ravitaillement et de maintenance pour tous types d'aéronefs privés et/ou commerciaux; le stockage de et l'approvisionnement en carburant, huiles, lubrifiants et produits similaires; tous services d'entretien et de réparation d'aéronefs; l'administration et l'exploitation d'aérodromes; tous services liés à la planification de routes aériennes et de navigation; l'exploitation de pavillons et de «club houses», d'aérodromes ainsi que l'installation pour l'entraînement de pilotes à la navigation d'aéronefs; la mise en place d'événements aéronautiques ou de parachutisme dans un cadre sportif ou autre.

La Société peut aussi (sans à aucun moment elle-même réaliser un vol d'aéronef) acheter, prendre en location-bail ou autrement acquérir ou disposer d'aéronefs à mono- ou multi-moteurs et les louer ou autrement les mettre à disposition.

La Société peut (sans à aucun moment effectuer des activités bancaires ou des activités du secteur financier) fournir des prestations de conseil de toute nature à des clients tiers, des filiales, des s/ociétés affiliées ou à tout autre société qui fait partie du même groupe de sociét/és auquel appartient la Société. Par ailleurs, la Société peut prendre des participations dans des entreprises et sociétés qui ont un objet identique, analogue ou lié au sien et créer, développer, administrer et superviser des entreprises et sociétés. La Société peut notamment acquérir des participations par voie de souscription, d'acquisition ou d'échange ou par tout autre moyen, toutes parts, actions ou titres de quelque nature que ce soit, y compris des obligations, certificats de dépôt et tout autre titre de créance et, plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par une entité publique ou privée quelle qu'elle soit. Elle peut également investir dans la création, le développement et le contrôle de toute société et/ou entreprise. Elle peut, par ailleurs, investir dans le développement, l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et d'autres droits de propriété intellectuelle, déposer, acheter ou, par tout autre moyen, acquérir, protéger, prolonger et renouveler des droits de propriété intellectuelle, en ce compris, par exemple, des brevets, marques, licences, concessions et dessins, concéder des licences ou privilèges en résultant et en disposer par la vente, l'attribution, l'échange ou tout autre moyen.

La Société peut (sans à aucun moment effectuer des activités bancaires ou des activités dans le secteur financier) emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunt ou de participation, prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions d'obligations, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à tout autre société qui fait partie du même groupe de sociétés que celui auquel appartient la Société. Elle peut également consentir des garanties et des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de tout autre société faisant partie du même groupe de sociétés que celui auquel appartient la Société.



La Société peut en outre gager, hypothéquer, transférer ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments désignés à protéger la Société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut exercer toute activité commerciale, financière ou industrielle et toute transaction par rapport à des biens immobiliers ou mobiliers, y compris l'acquisition, le développement, la location, la concession de licences, l'administration, la gestion, l'exploitation, le marketing, la promotion, la cession et la disposition des biens immobiliers, au Grand-Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger.

La Société peut en outre entreprendre tout activité commerciale et industrielle directement ou indirectement liée aux objets susmentionnés de la Société ou qui peut être utile pour la réalisation et le développement de son objet.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à huit cent trente-cinq euros (835,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 29/08/2013. Relation: LAC/2013/39782. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 30/09/2013.

Référence de publication: 2013143177/171.

(130175247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

# Le Clos Holding SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 78.776.

L'an deux mille neuf, le onze septembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de gestion de patrimoine familial (SPF) "Le Clos Holding SPF S.A." (numéro d'identité 2010 22 28 902), avec siège social à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 78.776, constituée sous la forme d'une société anonyme holding et sous la dénomination de «LE CLOS HOLDING S.A.» suivant acte reçu par le notaire Frank BADEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 7 novembre 2000, publié au Mémorial C, numéro 375 du 22 mai 2001 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notane Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 10 novembre 2010, publié au Mémorial C, numéro 2764 du 16 décembre 2010, ledit acte contenant notamment transformation de la société en société anonyme de gestion de patrimoine familial (SPF) et changement de la dénomination sociale en «Le Clos Holding SPF S.A.».

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le Président désigne comme secrétane Madame Sandy HAMES, employée privée, demeurant à Reckange-sur-Mess.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Luc DEMEYER, employé privé, demeurant à Bascharage.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1) Transfert du siège social de L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, avec effet au 27 février 2013.
  - 2) Refonte complète des statuts.
  - 3) Administrateurs commissaire aux comptes.
- 4) Constat que les administrateurs consécutifs et le commissaire aux comptes sortants n'ont pas établi la comptabilité de la société depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2008, ni publié les comptes, ni remis leurs rapports respectifs relatifs aux années comptables clôturant le 31 décembre 2008, le 31 décembre 2009, le 31 décembre 2010, le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2012. Aucune décharge ne leur est donc accordée pour l'exécution de leurs mandats pendant la période 2008



- à 2012 et les actionnaires se réservent tous les droits quant à une action éventuelle à l'encontre des administrateurs et/ou du commissaire aux comptes.
- 5) Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008, au 31 décembre 2009, au 31 décembre 2010, au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2012 et ce sur base des documents comptables. Constatation que:
  - au 31/12/2008 la somme bilantaire s'élève à 4.265.726,83 EUR
  - au 31/12/2009 la somme bilantaire s'élève à 4.323.199,51 EUR
  - au 31/12/2010 la somme bilantaire s'élève à 4.266.202,78 EUR
  - au 31/12/2011 la somme bilantaire s'élève à 3.856.184,87 EUR
  - au 31/12/2012 la somme bilantaire s'élève à 3.952.867,96 EUR
  - 6) Affectation des résultats:
  - Affectation du résultat au 31 décembre 2008: report de la perte qui se chiffre à 1.301.941,01 EUR.
  - Affectation du résultat au 31 décembre 2009: report du bénéfice qui se chiffre à 283.067,45 EUR.
  - Affectation du résultat au 31 décembre 2010: report du bénéfice qui se chiffre à 241.719,35 EUR.
  - Affectation du résultat au 31 décembre 2011: report du bénéfice qui se chiffre à 23.625,68 EUR.
  - Affectation du résultat au 31 décembre 2012: report du bénéfice qui se chiffre à 131.757,98 EUR.
- 7) Octroi de pouvoir à a&c Management Services SARL à l'effet de procéder au dépôt électronique des comptes annuels 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012.
- II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. - Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, avec effet au 27 février 2013.

#### Deuxième résolution

Afin de tenir compte de la résolution qui précède et d'adapter les statuts aux dispositions légales en vigueur, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

# "Titre I er . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

**Art. 1** er . Il existe une société anonyme, sous la dénomination de «Le Clos Holding SPF S.A.», société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

# Art. 2. Le siège de la société est établi à Strassen.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, ou en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

La décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

# Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents



éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pom l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la loi sur les SPF.

# Titre II. - Capital, Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000.-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100.-) chacune.

Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis à l'article 3 de la loi sur les SPF

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du propriétaire, à l'exception des actions pour lesquelles la loi prévoit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue propriété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue propriété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

# Art. 5bis. Restrictions à la cession des actions.

# (i) Cessions entre vifs

Les actionnaires ne pourront céder à un tiers les actions de la société qu'ils détiennent, que dans les conditions prévues au présent article. Il est néanmoins précisé que les cessions entre actionnaires sont libres. Les actionnaires disposent d'un droit de préemption sur les actions.

Ainsi, tout actionnaire (P "Actionnaire Cédant") souhaitant effectuer une cession de tout ou partie des actions qu'il détient dans la société, à un tiers non actionnaire, devra au préalable fournir à tout autre actionnaire (le "Bénéficiaire") une notification écrite qui devra identifier spécifiquement (i) le nombre et la catégorie des actions concernées (les "Actions Offertes"), (ii) l'identité précise du ou des tiers non actionnaire(s) à qui il entend céder les actions (le "Tiers"), (iii) le prix unitaire par action convenu avec ce ou ces Tiers ou, en cas d'échange, d'apport ou de toute autre opération de même nature, la valeur unitaire des actions retenue pour la réalisation de l'opération et (iv) les conditions et modalités de la cession.

La délivrance de la notification constitue une offre de vendre en priorité les Actions Offertes au Bénéficiaire aux mêmes prix et conditions que ceux proposés par le Tiers à l'Actionnaire Cédant. L'Actionnaire Cédant sera et restera lié par cette offre pour une période irrévocable de 90 jours calendrier (la "Durée de l'Offre de Cession"). A tout moment au cours de cette période, le Bénéficiaire pourra informer l'Actionnaire Cédant de son intention d'acquérir ou non les Actions Offertes, étant entendu que l'acquisition des Actions Offertes devra se faire aux mêmes prix et conditions que ceux offerts par le Tiers à l'Actionnaire Cédant.

Le Bénéficiaire peut d'une manière discrétionnaire décider de ne pas utiliser le droit de préemption. Le Bénéficiaire le notifiera alors par écrit recommandé à l'Actionnaire Cédant.

Si le Bénéficiaire désire exercer son droit de préemption, il devra notifier par écrit recommandé à l'Actionnaire Cédant sa volonté d'acquérir tout ou partie des Actions Offertes.

Lorsque le Bénéficiaire informe par écrit l'Actionnaire Cédant de sa volonté d'acquérir tout ou partie des Actions Offertes, il devient irrévocablement tenu d'acquérir ces actions et l'Actionnaire Cédant est alors irrévocablement tenu de les lui céder aux mêmes prix et conditions que ceux proposés par le Tiers à l'Actionnaire Cédant.

Le Bénéficiaire sera tenu de s'acquitter du prix de cession des actions et la cession sera régularisée au profit du Bénéficiaire, dans les formes légales et statutaires, dans un délai de 15 jours calendrier à compter de l'expiration de la Durée de l'Offre de Cession.



La partie des Actions Offertes qui n'aura pas été préemptée par le Bénéficiaire, à l'expiration de la Durée de l'Offre de Cession, pourra être cédée par l'Actionnaire Cédant au Tiers, aux prix et conditions proposés par ce Tiers à l'Actionnaire Cédant.

L'Actionnaire Cédant informe le conseil d'administration et le Bénéficiaire au plus tard dans les cinq jours calendrier de tout transfert à un Tiers effectué conformément au présent article 5bis.

Toute cession d'actions au profit de tout Tiers qui interviendrait sans que tout autre actionnaire ait été mis en mesure d'exercer son droit de préemption, conformément au présent article 5bis (i), sera nulle de plein droit et ne sera opposable ni aux autres actionnaires, ni à la société.

En cas de transfert d'actions entre les actionnaires, les actions cédées feront automatiquement partie de la catégorie d'actions détenue par l'Actionnaire cessionnaire.

## (ii) Cessions à cause de décès

Les héritiers et légataires d'actions de la société peuvent rester actionnaires pour autant qu'ils soient acceptés en tant qu'actionnaire par tous les autres actionnaires, et ce pour la totalité des actions qui leurs sont échues suite à l'héritage.

Le conseil d'administration convoquera à cette fin, dans le mois à partir du moment où il a pris connaissance du décès de l'actionnaire, une assemblée générale extraordinaire en vue de délibérer sur ladite acceptation. Cette assemblée générale ne peut délibérer qu'à condition que tous les actionnaires (autres que les actionnaires-héritiers/légataires) soient présents ou représentés.

Dans le cas où - à défaut d'une décision unanime des autres actionnaires -un, plusieurs ou tous les héritiers ou légataires ne sont pas acceptés en tant qu'actionnaires avec la totalité de leurs actions, les actionnaires qui ont voté contre leur acceptation, doivent dans les trois mois à compter de la date de la décision de l'assemblée générale extraordinaire racheter les actions dont la cession a été refusée et ce proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent déjà, sauf s'ils s'accordent sur une autre répartition.

Le prix d'achat sera déterminé par un expert désigné de commun accord par les héritiers et/ou légataires et les actionnaires obligés à l'achat, sauf en cas d'accord sur le prix d'achat. L'expert doit fixer le prix dans les 30 jours de sa désignation. S'il n'y a pas d'accord sur un expert, celui-ci sera désigné par le tribunal compétent statuant comme en référé. Les frais de désignation de l'expert seront supportés par les actionnaires obligés à l'achat.

Si l'achat des actions dont le transfert a été refusé n'a pas lieu dans le délai de trois mois décrit supra, les héritiers et/ou légataires des actions demeureront irrévocablement actionnaires de la société.

Pour tout ce que les statuts n'auraient pas prévu, il est renvoyé aux dispositions légales en la matière.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, personnels, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, fane apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

# Titre III. - Administration

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

- **Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réserves expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.
- **Art. 9.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.
- **Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.



Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis en ou hors de son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société.

La société devra indemniser tout administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il pourrait être partie en raison de sa qualité ou ancienne qualité d'administrateur ou mandataire de la société, ou, à la requête de la société, de toute autre société où la société est un actionnaire/associé ou un créancier et par quoi il n'a pas droit à être indemnisé, sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il sera finalement déclaré impliqué dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée.

Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel administrateur ou mandataire pourrait prétendre.

**Art. 12.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### Titre IV. - Surveillance

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut pas excéder six ans.

# Titre V. - Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

# Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

- Art. 15. L'année sociale commence le 1 er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
- **Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

# Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

# Titre VIII. - Dispositions générales

**Art. 18.** Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en concordance avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ainsi qu'avec la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»)."

## Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter les démissions de Messieurs An-An SHONG, Freddy DE PETTER et Ivo HEMELRAAD comme administrateurs de la société, à compter du 27 février 2013.

# Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de la société des lles Vierges Britanniques «Galina Inc.» comme commissaire aux comptes de la société, à compter du 27 février 2013.

## Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société, à compter du 27 février 2013:

a) Madame Ingrid HOOLANTS, administrateur de sociétés, née à Vilvorde (Belgique), le 28 novembre 1968, demeurant professionnellement à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.



- b) la société à responsabilité limitée «A&C Management SERVICES, société à responsabilité limitée», ayant son siège social à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 127.330.
- c) la société à responsabilité limitée «TAXIOMA s. à r.l.», ayant son siège social à L-8041 Strassen, 80, me des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 128.542.

Leurs mandats viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de 2017. Madame Maryse MOUTON, expert-comptable, née à Aye (Belgique), le 25 mai 1966, demeurant professionnellement à L-8041 Strassen, 80. rue des Romains est désignée représentante permanente de la société «A&C Management SERVICES, société à responsabilité limitée» préqualifiée.

Madame Ingrid HOOLANTS, prénommée, est désignée représentante permanente de la société «TAXIOMA s. à r.l.» préqualifiée.

#### Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Paul JANSSENS, employé privé, né à Lier (Belgique), le 23 février 1963, demeurant à L-5692 Elvange, 2, rue des Prés, comme nouveau commissaire aux comptes de la société, à compter du 27 février 2013.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de 2017.

## Septième résolution

L'assemblée constate que les administrateurs consécutifs et le commissaire aux comptes sortants n'ont pas établi la comptabilité de la société depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2008, ni publié les comptes, ni remis leurs rapports respectifs relatifs aux années comptables clôturant le 31 décembre 2008, le 31 décembre 2009, le 31 décembre 2010, le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2012.

Aucune décharge ne leur est donc accordée pour l'exécution de leurs mandats pendant la période 2008 à 2012 et les actionnaires se réservent tous les droits quant à une action éventuelle à l'encontre des administrateurs et/ou du commissaire aux comptes.

#### Huitième résolution

L'assemblée approuve les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008, au 31 décembre 2009, au 31 décembre 2010, au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2012 et ce sur base des bilans et des comptes de pertes et profits établis par le nouveau conseil d'administration.

Des copies desdits bilans et comptes de pertes et profits, après avoir été signées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

L'assemblée constate que:

- au 31/12/2008 la somme bilantaire s'élève à 4.265.726,83 EUR
- au 31/12/2009 la somme bilantaire s'élève à 4.323.199..51 EUR
- au 31/12/2010 la somme bilantaire s'élève à 4.266.202,78 EUR
- au 31/12/2011 la somme bilantaire s'élève à 3.856.184,87 EUR
- au 31/12/2012 la somme bilantaire s'élève à 3.952.867,96 EUR

# Neuvième résolution

L'assemblée décide d'affecter les résultats comme suit:

- Affectation du résultat au 31 décembre 2008: report de la perte qui se chiffre à 1.301.941,01 EUR.
- Affectation du résultat au 31 décembre 2009: report du bénéfice qui se chiffre à 283.067,45 EUR.
- Affectation du résultat au 31 décembre 2010: report du bénéfice qui se chiffre à 241.719,35 EUR.
- Affectation du résultat au 31 décembre 2011: report du bénéfice qui se chiffre à 23.625,68 EUR.
- Affectation du résultat au 31 décembre 2012: report du bénéfice qui se chiffre à 131.757,98 EUR.

#### Dixième résolution

L'assemblée décide d'octroyer à la société «A&C Management SERVICES, société à responsabilité limitée», préqualifiée, le pouvoir de procéder au dépôt électronique des comptes annuels de 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à mille cent euros (€ 1.100.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.



Signé: J.-M. WEBER, HAMES, DEMEYER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 23 septembre 2013. Relation: CAP/2013/3553. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): ENTRINGER.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 9 octobre 2013.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2013143157/305.

(130174231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

## Alvima Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens. R.C.S. Luxembourg B 180.756.

## **STATUTS**

L'an deux mille treize,

le deuxième jour du mois d'octobre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

ont comparu:

- 1.- CRITERIA S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 97199);
- 2.- PROCEDIA S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 97164),

Les sociétés comparantes ci-avant mentionnées sub 1.- et 2.- sont toutes deux ici représentées par:

Madame Victoria Winand, employée privée, avec adresse professionnelle au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé lui données à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Lesquelles procurations, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisées avec lui.

Laquelle mandataire, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

# Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

- **Art. 1** er. Il est constitué par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de: «ALVIMA INVEST S.A.».
  - Art. 2. Le siège de la société est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

- Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.



La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) représenté par cent (100) actions ordinaires d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (310.-EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix des actionnaires, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Aussi longtemps que la société ne dispose que d'un actionnaire unique, celui-ci pourra décider que la société est gérée par un seul administrateur étant entendu que, dès qu'il est constaté que la société dispose d'au moins deux actionnaires, les actionnaires devront nommer au moins deux administrateurs supplémentaires. Dans le cas où la société est gérée par un administrateur unique, toute référence faite dans les statuts au conseil d'administrateur de la société à condition qu'une personne physique ait été désignée comme son représentant permanent conformément à la loi.

Art. 7. Le conseil d'administration devra élire parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

- **Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.
  - **Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.
- **Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.
- Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.
- La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée (s) par la première assemblée générale des actionnaires.
- **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur unique ou encore par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.
- **Art. 13.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

# Assemblée générale

- **Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.
- **Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le vingt-cinq (25) avril de chaque année à 16.00 heures.



Si la date de l'assemblée tombe sur un samedi, un dimanche ou un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième (1/10ième) du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

## Année sociale - Répartition des Bénéfices

- **Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année. Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.
- Art. 18. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

# **Dissolution - Liquidation**

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

# Disposition générale

**Art. 20.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

## Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2013.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en avril 2014.

# Souscription et Libération

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

# Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille trois cents euros.

# Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

# Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à TROIS (3) et celui des commissaires à UN (1).



Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- «CRITERIA S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, avec siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 97199), Monsieur Gabriel JEAN, agira en tant que représentant permanent:
- 2.- «PROCEDIA S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, avec siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 97164), Madame Catherine DE WAELE, agira en tant que représentant permanent;
- 3.- Monsieur Gabriel JEAN, juriste, né à Arlon (Belgique), le 05 avril 1967, avec adresse professionnelle au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

En conformité avec l'article sept (7) des statuts de la Société, Monsieur Gabriel JEAN, prénommé, est désigné premier président du présent conseil.

#### Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

«MARBLEDEAL LUXEMBOURG S.à r.l.», une société à responsabilité limitée soumise aux lois luxembourgeoises, établie et ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 145 419).

### Troisième résolution

En conformité avec l'article onze (11) des statuts de la Société, la gestion journalière de la Société est confiée à Monsieur Gabriel JEAN, prénommé, qui portera le titre d'administrateur-délégué. Il pourra engager la Société par sa seule signature pour tous les actes de gestion journalière conformément aux dispositions de l'article douze (12) des statuts.

## Quatrième résolution

Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2019.

# Cinquième résolution

L'adresse de la société est fixée au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg).

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, passé à Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg), les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la représentante des parties comparantes prémentionnées a signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.

Signé: V. WINAND, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 03 octobre 2013. Relation: EAC/2013/12793. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013143215/186.

(130174936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

# Carmel Capital II Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1513 Luxembourg, 63, boulevard Prince Félix.

R.C.S. Luxembourg B 107.591.

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth of September,

before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Lionrai Investments No.2 Limited, a company limited by shares, having its address at One, Silk Street, GB - EC2Y 8 HQ, London, United Kingdom and registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 8612000 (the "Shareholder"),

hereby represented by Maître Kadir Sarikan, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on September 18, 2013

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Carmel Capital II S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of eight hundred eleven thousand nine hundred pounds sterling (GBP 811,900.-) with registered office at 63, boulevard Prince Félix, L-1513 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial



deed dated 1 April 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 893 of 14 September 2005 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 107.591 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a notarial deed dated 26 November 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 449 of 21 February 2008.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

## Agenda

- 1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred pounds sterling (GBP 100.-) so as to raise it from its present amount of eight hundred eleven thousand nine hundred pounds sterling (GBP 811,900.-) to eight hundred twelve thousand pounds sterling (GBP 812,000.-).
- 2 To issue one (1) new share with a nominal value of one hundred pounds sterling (GBP 100.-), having the same rights and privileges as the existing shares.
- 3 To accept subscription for this new share, with payment of a share premium in a total amount of thirty four million twenty-three thousand four hundred twenty-one pounds sterling and ninety-nine cent (GBP 34,023,421.99.-) by the sole shareholder of the Company and to accept payment in full for such new share by a contribution in kind.
- 4 To amend the first paragraph of article 6.1. of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.
  - 5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

#### First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred pounds sterling (GBP 100.-) so as to raise it from its present amount of eight hundred eleven thousand nine hundred pounds sterling (GBP 811,900.-) to eight hundred twelve thousand pounds sterling (GBP 812,000.-).

#### Second resolution

The Shareholder resolved to issue one (1) new share with a nominal value of one hundred pounds sterling (GBP 100.-), having the same rights and privileges as the existing shares.

#### Subscription - Payment

Thereupon the Shareholder, represented as stated above, declared to subscribe for one (1) new share with a nominal value of one hundred pounds sterling (GBP 100.-), together with the payment of a share premium of thirty-four million twenty-three thousand four hundred twenty-one pounds sterling and ninety-nine cent (GBP 34,023,421.99.-) and to make payment in full for such new share by a contribution in kind to the Company consisting of a receivable (the "Contribution").

The Contribution represents a value in an aggregate amount of thirty-four million twenty-three thousand five hundred twenty-one pounds sterling and ninety-nine cent (GBP 34,023,521.99.-).

Proof of the ownership by the Shareholder of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Shareholder declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Shareholder further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution is described and valued (the "Report").

The conclusions of the Report read as follows:

"Based on the valuation methodology above described, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind made to the Company which corresponds, on 30 September 2013, at least to the nominal value of the new share to be issued with a total share premium of thirty four million twenty-three thousand four hundred twenty-one pounds sterling and ninety-nine cent (GBP 34,023,421.99.-) by the Company."

The Report, after having been signed ne varietur by the Shareholder, as above represented, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed.

## Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the new share according to the above mentioned subscription.

#### Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 6.1. of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:



"The Company's corporate capital is fixed at eight hundred twelve thousand Pounds Sterling (GBP 812,000.-) represented by eight thousand one hundred twenty (8,120) shares (parts sociales) of one hundred Pounds Sterling (GBP 100.-) each, all fully subscribed and entirely paid up."

## Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at six thousand five hundred euro (EUR 6,500.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of inconsistencies between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, who is known to the notary by his or her surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the notary this original deed.

# Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente septembre,

par devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Lionrai Investments No.2 Limited, une company limited by shares, ayant son siège social au One, Silk Street, GB - EC2Y 8 HQ, Londres, Royaume Uni et immatriculée au registre de commerce et des compagnies de l'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 8612000 (l' «Associé»),

représentée aux fins des présentes par Maître Kadir Sarikan, avocat demeurant à Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 18 septembre 2013.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Carmel Capital II S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de huit cent onze mille neuf cents livres sterling (GBP 811.900,-), dont le siège social est au 63, boulevard Prince Félix, L-1513 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 1 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 893 du 14 septembre 2005 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 107.591 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte notarié en date du 26 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 449, en date du 21 février 2008.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

## Ordre du jour

- 1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cent livres sterling (GBP 100,-) pour le porter de son montant actuel de huit cent onze mille neuf cents livres sterling (GBP 811.900,-) à huit cent douze mille livres sterling (GBP 812.000,-).
- 2 Émission d'une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de cent livres sterling (GBP 100,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.
- 3 Acceptation de la souscription de cette nouvelle part sociale, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trente-quatre millions vingt-trois mille quatre cent vingt et une livres sterling et quatre-vingt-dix-neuf centimes (GBP 34.023.421,99,-) par l'associé unique de la Société et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par un apport en nature.
  - 4 Modification de l'alinéa premier de l'article 6.1. des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.
  - 5 Divers.
  - a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent livres sterling (GBP 100,-) pour le porter de son montant actuel de huit cent onze mille neuf cents livres sterling (GBP 811.900,-) à huit cent douze mille livres sterling (GBP 812.000,-).

# Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de cent livres sterling (GBP 100,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.



#### Souscription - Paiement

L'Associé, représenté comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire à une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de cent livres sterling (GBP 100,-), ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trente-quatre millions vingt-trois mille quatre cent vingt et une livres sterling et quatre-vingt-dix-neuf centimes (GBP 34.023.421,99,-) et libérer intégralement cette part sociale souscrite par un apport en nature à la Société consistant en une créance (l' «Apport»).

L'Apport représente un montant total de trente-quatre millions vingt-trois mille cinq cent vingt et une livres sterling et quatre-vingt-dix-neuf centimes (GBP 34.023.521,99,-).

La preuve par l'Associé de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

L'Associé a déclaré encore que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

L'Associé a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le «Rapport»).

Les conclusions du Rapport sont les suivantes:

«Sur base du travail effectué, tel que décrit ci-dessus, nous n'avons pas d'observations quant à la valeur totale des apports en nature qui correspond, au 30 septembre 2013, au moins à la valeur nominale des parts sociales nouvelles à émettre avec une prime d'émission de trente-quatre millions vingt-trois mille quatre cent vingt et une livres sterling et quatre-vingt-dix-neuf centimes (GBP 34.023.421,99,-) par la Société.»

Le Rapport, après avoir été signé ne varietur par l'Associé, tel que ci-dessus représenté, et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte.

#### Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre la part sociale nouvelle conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

## Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 6.1. des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital social de société est fixé à Huit Cent Douze Mille Livres Sterling (GBP 812.000,-) représenté par Huit Mille Cent Vingt (8.120) parts sociales d'une valeur nominale de Cents Livres Sterling (GBP 100) chacune, toutes complètement souscrites et entièrement payées.»

#### Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille cinq cents euros (EUR 6.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: K. Sarikan, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 2 octobre 2013. REM/2013/1739. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 14 octobre 2013.

Référence de publication: 2013143276/169.

(130175188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

# Takeoff LuxCo Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 180.759.

# **STATUTES**

In the year two thousand and thirteen, on the second day of October,

before Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.



#### THERE APPEARED:

Takeoff Luxco 3 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of Luxembourg having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 117.175 and having a share capital of EUR 345,125 (the Subscriber),

hereby represented by Mrs Marine Baillet, lawyer, professionally residing in 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

by virtue of a power of attorney under private seal given on 24 September 2013.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the Subscriber and the undersigned notary, shall remain attached to and shall be filed together with this notarial deed with the registration authorities.

The Subscriber, represented as stated above, has requested the undersigned notary to enact the following articles of incorporation of a company, which it declares to establish as follows:

## Chapter I. - Definitions

Articles of Association means the articles of association of the Company, as amended from time to time;

Board of Managers means the board of managers of the Company appointed from time to time;

Business Day means a day (other than a Saturday or Sunday) on which banks are generally open in Luxembourg for normal business;

Chairman has the meaning given to it in article 12;

Class A Manager(s) has the meaning given to it in article 9;

Class B Manager(s) has the meaning given to it in article 9;

Companies Act means the Luxembourg law on the commercial companies dated 10 August 1915, as amended;

Company means Takeoff LuxCo Financing S.à r.l.;

Connected Companies has the meaning given to it in article 3;

Financial Year has the meaning given to it in article 25;

General Meetings means the general meetings of Shareholders of the Company; General Meeting means any of them;

Laws means the laws of the Grand Duchy of Luxembourg;

Legal Reserve has the meaning given to it in article 27;

Luxembourg means the Grand Duchy of Luxembourg;

Managers means any member of the Board of Managers and Manager means any of them;

Secretary has the meaning given to it in article 12;

Shareholders means any person holding Shares or to whom Shares are transferred or issued from time to time (excluding the Company) in accordance with the terms of the Articles of Association, and Shareholder means any of them; and

Shares means all the issued shares from time to time in the capital of the Company.

# Chapter II. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

**Art. 1. Form, Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Takeoff LuxCo Financing S.à r.l." which will be governed by the Laws and particularly by the Companies Act as well as by the Articles of Association.

The Company may be composed of one single Shareholder, owner of all the shares, or several Shareholders, but not exceeding forty (40) Shareholders.

# Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that, in the view of the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Companies Act. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Managers.



# Art. 3. Object. The objects of the Company are:

- (i) to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Board of Managers thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by the Laws) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;
- (ii) to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Board of Managers thinks fit and to lend money and give credit with or without security to companies in which the Company has a direct or indirect interest, even where not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (a hereafter referred to as the Connected Companies and each as a Connected Company); for the purposes of this article 3 (ii), a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;
- (iii) to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by the Company or any Connected Companies, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this article 3 (iii) "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;
- (iv) to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;
- (v) to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Board of Managers think fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;
- (vi) to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;
- (vii) to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;
- (viii) to do all or any of the things provided in any paragraph of this article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;
- (ix) to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Board of Managers incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

# Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting, voting with the quorum and majority rules set by the Companies Act or by the Articles of Association, as the case may be pursuant to article 28 of the Articles of Association.

# Chapter III. - Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000) divided into 25,000 (twenty-five thousand) Shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each.

#### Art. 6. Shares. Section 1. Shares

Each Share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.



When the Company is composed of a single Shareholder, the single Shareholder may freely transfer its Shares.

When the Company is composed of several Shareholders, the Shares may be transferred freely amongst Shareholders but the shares may be transferred to non-Shareholders only with the authorisation of Shareholders representing at least three quarters (3/4) of the share capital.

The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 190 of the Companies Act and 1690 of the Luxembourg civil Code.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Association and of the resolutions validly adopted by the General Meeting.

Section 2. Share premium

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to pay any Shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve.

Section 3. Capital Surplus

The General Meeting is also authorised to approve capital contributions without the issuance of new shares by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by the General Meeting, within the limit prescribed by Luxembourg law and which shall be booked in the "capital surplus" account of the Company. The amount of the capital surplus account may be used to pay any Shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve.

Section 4. Profit Sharing

The profits which the Company may decide to distribute shall be applied as described in article 27 in any year in which the General Meeting resolves to make any distribution of dividends.

Section 5. Voting rights

Each Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which Shareholders have the right to vote. Section 6. Redemption of Shares

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Companies Act.

- **Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the Shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Association or, as the case may be, by the Companies Act for any amendment of the Articles of Association.
- **Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the Shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

#### Chapter IV. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several Managers who need not be Shareholders themselves.

If several Managers are appointed, they shall form a Board of Managers.

The Managers will be appointed, revoked and replaced by a decision of the Shareholder(s), adopted by Shareholders owning more than half of the share capital, who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the Shareholder(s).

The Managers appointed by the Shareholder(s) shall be designated as class A Manager(s) (the Class A Manager(s)) or class B Manager(s) (the Class B Manager(s)).

The Shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 10. Powers of the Managers.** The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Association or by the Companies Act to the General Meeting or to the auditor(s) are in the competence of the Managers.

**Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company.** The Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Managers, but only within the limits of such special power.



# Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the Chairman). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the Secretary).

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman or, if no Chairman has been appointed, by any Manager. A meeting of the Board of Managers must be convened if any 2 (two) of its members so require.

If a Chairman has been appointed, he/she will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his/her absence or if no Chairman has been appointed, the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least 3 (three) Business Days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least V2 (half) of the Managers holding office, provided that such quorum shall only be met if at least 1 (one) Class A Manager and 1 (one) Class B Manager are present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents signed by all the Managers. Such written resolutions are deemed to be taken in Luxembourg.

# Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Managers shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Managers present or proxies of Managers represented. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the Chairman or, if none, by any 2 (two) Managers acting jointly.

**Art. 14. Management Fees and Expenses.** Subject to approval by General Meeting, the Managers may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Managers in relation with the management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company (other than a transaction performed in the ordinary course), such Manager shall disclose such personal interest to the other Managers and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, Shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 16. Managers' Liability - Indemnification.** No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Managers are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Managers, officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which



the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Association may be entitled.

**Art. 17. Auditors.** Except where, according to the Companies Act, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent approved auditor, the business of the Company and its financial situation, including its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be Shareholders themselves. The Company may appoint an independent approved auditor, even if not required by law.

The statutory or independent approved auditors, if any, will be appointed by the General Meeting, which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment.

## Chapter V. - Shareholders

**Art. 18. Powers of the Shareholders.** The Shareholder(s) shall have such powers as are vested with them pursuant to the Articles of Association and the Companies Act. The single Shareholder, if there shall be one Shareholder only, carries out the powers bestowed on the General Meeting.

Any regularly constituted General Meeting represents the entire body of Shareholders.

**Art. 19. Annual General Meeting.** An annual General Meeting shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

**Art. 20. Other General Meetings.** If the Company is composed of several Shareholders, but has no more than 25 (twenty-five) Shareholders, resolutions of the Shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and signed by the Shareholders. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the General Meeting shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General Meetings, including the annual General Meeting will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 21. Notice of General Meetings.** Unless there is only one single Shareholder, the Shareholders will meet in a General Meeting upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Association or the Companies Act, by the Board of Managers, subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by Shareholders representing more than 1/2 (half) of the share capital.

The convening notice sent to the Shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant General Meeting. The agenda for a General Meeting shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Association and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the Shareholders are present or represented at a General Meeting and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All Shareholders are entitled to attend and speak at any General Meeting.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a Shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 23. Vote. At any General Meeting other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Association of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, resolutions shall be adopted by Shareholders representing more than % (half) of the share capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the Shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any General Meeting, convened in accordance with the Articles of Association or the Companies Act, for the purpose of amending the Articles of Association of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, the majority requirements shall be a majority of Shareholders in number representing at least % (three quarters) of the share capital. By way of exception, the nationality of the Company can only be changed by an unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

**Art. 24. Minutes.** The minutes of the General Meeting shall be signed by the Shareholders present and may be signed by any Shareholders or proxies of Shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single Shareholder shall be documented in writing and signed by the single Shareholder.



Copies or extracts of the written resolutions adopted by the Shareholder(s) as well as of the minutes of the General Meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the Chairman or, if none, by any 2 (two) Managers acting jointly.

# Chapter VI. Financial year, Financial Statements, Distribution of profits

**Art. 25. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year (the Financial Year).

**Art. 26. Adoption of Financial Statements.** At the end of each Financial Year, the accounts are closed and the Managers draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the Shareholder(s) for approval.

Each Shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 (twenty-five) Shareholders, such right may only be exercised within a time period of 15 (fifteen) calendar days preceding the date set for the annual General Meeting.

Art. 27. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued nominal capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the Shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together, as the case may be, with carried forward profits, distributable reserves, share premium or capital surplus to the Shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Companies Act and in compliance with the foregoing provisions, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the Shareholders. The Board of Managers will fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

# Chapter VII. Dissolution, Liquidation

**Art. 28. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the Shareholder(s) adopted by half of the Shareholders holding % (three quarters) of the share capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Managers or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the Shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges of the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the Shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

# Chapter VIII. Applicable law

**Art. 29. Applicable Law.** All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the Companies Act.

#### Subscription and Payment

The Articles having thus been established, the Subscriber hereby declares that it subscribes to the twenty-five thousand (25,000) ordinary Shares having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, representing the total share capital of the Company of an amount of twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000).

All these Shares have been fully paid up by the sole Shareholder by means of a payment in cash, so that the amount of twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by a blocking certificate issued by a bank, and the notary expressly acknowledges such payment.

# Transitory provision

By way of derogation of article 25 of the Articles, the Company's current financial year is to run from the date of the incorporation of the Company to 31 December 2014.

#### Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

#### Resolutions of the sole Shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the Subscriber, represented as stated above, representing the whole of the share capital, has passed the following resolutions:



- 1. to set the number of Managers at three (3);
- 2. to appoint the following persons as managers of the Company for an unlimited period of time:
- MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., with registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 9.098, as Class A Manager;
- Paul Raftery, Divisional Financial Controler at Finance and Corporate Affairs Group, born on 1 June 1971, in Prescot, United Kingdom, with professional address at c/o Mubadala Development Company PJSC, P.O. BOX 45005, Abu Dhabi, United Arab Emirates, as Class B Manager; and
- Jamie Levy, General Counsel at Mubadala Aerospace, born on 20 May 1978 in Sydney, Australia, with professional address at c/o Mubadala Development Company PJSC, P.O. BOX 45005, Abu Dhabi, United Arab Emirates, as Class B Manager;
- 3. to set the registered office and the central administration of the Company at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; and
- 4. to appoint Deloitte Audit, a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), with registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 67.895, as independent approved auditor for a period that will end at the general meeting of the shareholder of the Company that will approve the 2014 annual accounts.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same proxyholder, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this notarial deed.

This notarial deed, having been read to the proxyholder of the Subscriber which is known to the notary, the said proxyholder of the Subscriber signed the present deed together with the notary.

## Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le deux du mois d'octobre,

par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

Takeoff Luxco 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, étant immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 117.175 et ayant un capital social de 345.125 EUR (le Souscripteur),

ici représentée par Madame Marine Baillet, juriste, ayant son adresse professionnelle au 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 24 septembre 2013.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire du Souscripteur et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le Souscripteur, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'enregistrer les statuts suivants d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

#### Chapitre I er . - Définitions

Assemblées Générales désigne les assemblées générales des Associés de la Société; Assemblée Générale désigne l'une d'entre elles;

Associés désigne toute personne détenant des Parts Sociales ou au profit de laquelle des Parts Sociales sont cédées ou émises à une date donnée (à l'exclusion de la Société) conformément aux dispositions des Statuts, et Associé désigne l'un d'entre eux;

Conseil de Gérance désigne le conseil de gérance de la Société tel que nommé de temps à autre;

Exercice Social a la signification donnée à l'article 25;

Gérants désigne tout membre du Conseil de Gérance et Gérant désigne l'un d'entre eux;

Gérant de Classe A a la signification donnée à l'article 9;

Gérant de Classe B a la signification donnée à l'article 9;

Jour Ouvrable signifie un jour (autre que samedi ou dimanche) pendant lequel les banques sont généralement ouvertes au Luxembourg;

Lois signifie les lois du Grand Duché de Luxembourg;

Loi sur les Sociétés Commerciales signifie la loi du Luxembourg sur les sociétés commerciales en date du 10 août 1915, telle que modifiée;

Luxembourg désigne le Grand-Duché de Luxembourg;



Parts Sociales signifie toutes les Parts Sociales émises à une date donnée dans le capital de la Société;

Président a la signification donnée à l'article 12;

Réserve Légale a la signification donnée à l'article 27;

Secrétaire a la signification donnée à l'article 12;

Société signifie Takeoff LuxCo Financing S.à r.l.;

Sociétés Liées a la signification donnée à l'article 3;

Statuts signifie les statuts de la Société, tels que modifiés de temps à autre.

## Chapitre II. - Forme, Dénomination, Siège social, Objet social, Durée

#### Art. 1 er . Forme, Dénomination. Forme et dénomination.

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Takeoff LuxCo Financing S.à r.l.» qui sera gouvernée par les Lois et particulièrement, par la Loi sur les Sociétés Commerciales, ainsi que par les Statuts.

La Société peut être composée d'une Associé unique, propriétaire de toutes les Parts Sociales, ou de plusieurs Associés, sans excéder quarante (40) Associés.

## Art. 2. Siège social. La Société aura son siège social établi dans la Ville du Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de cette Ville par une simple décision du Conseil de Gérance.

Les succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg soit à l'étranger par une simple décision du Conseil de Gérance.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social sera déclaré transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des évènements extraordinaires. Ce transfert provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société. Cette déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société le mieux placé pour ce faire suivant les circonstances.

## Art. 3. Objet social. Les objets sociaux de la Société sont:

- (i) d'emprunter, augmenter et sécuriser le paiement de sommes d'argent de quelque manière le Conseil de Gérance estime opportun, y compris par l'émission (tant que prévue par les lois) de certificats et d'autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, perçus ou non sur tout ou partie des biens de la Société (présents et futurs) ou de son capital non libéré, et pour acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;
- (ii) d'investir et traiter avec l'argent et les fonds de la Société de quelque manière le Conseil de Gérance estime opportun, et de prêter de l'argent et faire crédit avec ou sans garantie aux entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou toute société étant un associé direct ou indirect de la Société ou toute société appartenant au même groupe que la Société (dénommée ci-après Sociétés Liées et chacune d'entre elles Société Liée), aux fins du présent article 3 (ii), une société est réputée faire partie du même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, dans chaque cas de façon avantageuse ou en qualité de bénéficiaire, de tuteur ou de tout autre fiduciaire. Une entreprise est réputée contrôler une autre société si la société contrôlant détient, directement ou indirectement, la totalité ou la quasi-totalité du capital social de la société ou dispose du pouvoir de gérer ou de faire gérer la gestion ou les politiques de l'autre société, soit par la détention de titres votants, par contrat ou autrement;
- (iii) de conclure une quelconque garantie ou contrat d'indemnisation ou cautionnement, et de fournir une garantie, y compris la garantie et fourniture de la garantie pour l'exécution des obligations et le paiement de toute somme (y compris le capital, le principal, les primes, les dividendes, les intérêts, les commissions, les charges, la réduction et les coûts ou dépenses relatifs soit aux Parts Sociales ou autres titres) par la Société ou toute Sociétés Liées, avec ou sans contrepartie ou avantage envers la Société (direct ou indirect), et soit par engagement personnel ou hypothèque, sûreté ou privilège sur tout ou partie de l'organisme de la Société, biens, actifs ou capital non libéré (présent et futur) ou par d'autres moyens; aux fins du présent article 3 (iii) «garantie» inclut toute obligation de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction (incluant par avance l'argent, l'achat ou la souscription de Parts Sociales ou d'autres titres et l'achat d'actifs ou de services), indemniser contre les conséquences du défaut de paiement, ou autrement être responsable de toute dette d'une autre personne;
- (iv) d'agir comme une société holding de placement et de coordonner l'activité de toute personne morale dans lesquelles la Société est pour le moment directement ou indirectement intéressée, et d'acquérir (soit par souscription initiale, offre, achat, échange ou autrement) l'ensemble ou une partie du stock, Parts Sociales, certificats, certificats obligataires, obligations et autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre actif de toute nature et de le détenir en tant qu'investissement, et de le vendre, l'échanger et l'aliéner;
- (v) de vendre, louer, échanger, mettre en location et aliéner tout bien réel ou personnel et/ou tout ou partie de l'organisme de la Société, à la condition que le Conseil de Gérance estime opportun, y compris pour les Parts Sociales, certificats ou autres titres, totalement ou partiellement libérés, par toute personne, qu'elle ait ou non des objets sociaux (en tout ou en partie) similaires à ceux de la Société; de détenir des Parts Sociales, certificats et autres titres ainsi acquis;



améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, aliéner, accorder des options sur ceux-ci, afin de les tenir compte et de gérer tout ou partie des biens et des droits de la Société;

- (vi) d'exercer quelque commerce ou activité que ce soit et d'acquérir, entreprendre et poursuivre tout ou partie de l'activité, les biens et/ou les dettes de toute personne exploitant une activité;
- (vii) d'acquérir un intérêt, regrouper, fusionner, consolider et entrer en partenariat ou dans tout accord relatif au partage des profits, l'union des intérêts, la coopération, la joint venture ou à la concession réciproque ou autrement avec toute personne, y compris les employés de la Société;
- (viii) de faire tout ou partie des choses prévues aux paragraphes du présent article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que donneur d'ordre, représentant, entrepreneur, fiduciaire ou autre; (c) soit par ou via les fiduciaires, les représentants, les sous-traitants ou autres, et (d) seul ou avec une ou plusieurs personnes;
- (ix) de faire toutes les choses (y compris conclure, exécuter ou délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) qui sont, de l'avis du Conseil de Gérance, nécessaire ou accessoire à la réalisation de tout ou partie des objets sociaux de la Société, ou l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

## Art. 4. Durée de la société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, en vertu d'une résolution de l'Assemblée Générale, votant conformément aux règles de quorum et de majorité fixées par la Loi sur les Sociétés Commerciales ou les Statuts, selon le cas, et, éventuellement en vertu de l'article 28 des Statuts.

# Chapitre III. - Capital, Parts sociales

**Art. 5. Capital émis.** Le capital émis de la Société est fixé à vingt-cinq mille Dollars des Etats-Unis (25.000 USD) divisé en 25.000 (vingt-cinq mille) Parts Sociales ayant chacune une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (1 USD).

# Art. 6. Parts Sociales. Section 1. Parts Sociales

Chaque Part Sociale est indivisible dans la mesure où la Société est concernée.

Les copropriétaires des Parts Sociales doivent se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société est composée d'un Associé unique, celui-ci peut librement céder ses Parts Sociales.

Lorsque la Société est composée de plusieurs Associés, les Parts Sociales peuvent être librement cédées entre les Associés. Cependant, les cessions de Parts Sociales à des non-Associés sont soumises à l'autorisation des Associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

La cession des Parts Sociales doit être constatée par un acte notarié ou par un contrat privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par la Société, en vertu de l'article 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales et de l'article 1690 du Code civil luxembourgeois.

La détention d'une part sociale emporte acceptation tacite des Statuts et des résolutions valablement adoptées par l'Assemblée Générale.

## Section 2. Prime d'émission

En sus du capital social émis, un compte de prime d'émission peut être créé sur lequel seront versées les éventuelles primes d'émission payées sur les Parts Sociales en sus de leur valeur nominale. Les sommes figurant au crédit du compte de prime d'émission peuvent être utilisées pour financer les Parts Sociales que la Société souhaiterait racheter à son ou ses Associés, pour compenser d'éventuelles pertes nettes réalisées, faire des distributions à ou aux Associés ou affecter des sommes d'argent à la Réserve Légale.

#### Section 3. Capital surplus

L'Assemblée Générale est également autorisée à approuver les apports en capital sans émission de nouvelles Parts Sociales par l'intermédiaire d'un paiement en numéraire ou en nature ou sous une autre forme, selon les modalités et conditions fixées par l'Assemblée Générale, dans la limite prescrite par la Loi sur les Sociétés Commerciales et qui sont à comptabiliser dans le compte «capital surplus» de la Société. Le montant du capital surplus peut être utilisé pour prévoir le paiement de toutes les Parts Sociales que la Société pourra racheter à son ou ses Associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions à ou aux Associés ou d'allouer des fonds à la Réserve Légale.

# Section 4. Partage des bénéfices

Les bénéfices que la Société peut décider de distribuer sont alloués de la manière décrite à l'article 27 au cours d'un exercice où l'Assemblée Générale décide de procéder à une distribution de dividendes.

#### Section 5. Droits de vote

Chaque Part Sociale confère une voix à son détenteur pour toutes les questions sur lesquelles les Associés ont le droit de voter.

#### Section 6. Rachat de Parts Sociales

La Société peut racheter ses propres Parts Sociales dans les limites énoncées dans la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit une ou plusieurs fois par une résolution prise par le ou les Associés adoptée conformément aux règles de quorum et de majorité



fixées par la Loi sur les Sociétés Commerciales ou les Statuts, ou selon le cas, éventuellement par la Loi sur les Sociétés Commerciales pour toute modification statutaire.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant le ou les Associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

## Chapitre IV. Gérants, Réviseurs

Art. 9. Gérants. La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants qui ne doivent pas être Associés.

Si plusieurs Gérants sont nommés, ils formeront un Conseil de Gérance.

Les Gérants seront nommés, révoqués et remplacés par une décision de ou des Associés, adoptée par les Associés détenant plus de la moitié du capital social, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être réélus et révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de ou des Associés.

Les Gérants nommées par le ou les Associés doivent être désignés en tant que Gérant(s) de Classe A (le(s) Gérant (s) de Classe A) ou Gérant(s) de Classe B (le(s) Gérant(s) de Classe B).

Le ou les Associés ne doivent ni participer, ni interférer dans la gestion de la Société.

**Art. 10. Pouvoirs des Gérants.** Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par les Statuts ou par la Loi sur les Sociétés Commerciales à l'Assemblée Générale ou au(x) réviseur(s) sont de la compétence des Gérants.

**Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société.** Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs spéciaux ou donner procuration, ou confier des fonctions déterminées permanentes ou temporaires à des personnes ou aux comités de leur choix.

La Société sera engagée envers les tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de Classe A et d'un Gérant de Classe B.

La Société sera également engagée envers les tiers par les signatures conjointes ou la seule signature de toute personne à qui un pouvoir spécial aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir spécial.

**Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.** Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance serait formé, les règles suivantes s'appliquent:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le Président). Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même un Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance (le Secrétaire).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou, si aucun Président n'a été nommé, par un tout Gérant. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le requièrent.

Si un Président a été nommé, il/elle présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf en cas d'absence ou si aucun Président n'a été nommé. Le Conseil de Gérance peut nommer un autre membre du Conseil de Gérance en tant que Président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec le consentement préalable des personnes autorisées à assister, un avis écrit de convocation aux réunions du Conseil de Gérance doit être donné par écrit au moins dans les trois (3) Jours Ouvrables et transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Un tel avis doit préciser la date et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Chaque membre du Conseil de Gérance peut renoncer à l'avis par consentement correctement consigné. Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions tenues aux heures et lieux indiqués dans un calendrier préalablement adopté par une résolution du Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance peut de temps à autre déterminer.

Tout Gérant pourra se faire représenter à une réunion du Conseil de Gérance en nommant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le quorum du Conseil de Gérance consiste en la présence ou la représentation d'au moins V2 (la moitié) des Gérants en fonction, à condition qu'au moins un (1) Gérant de classe A et un (1) Gérant de Classe B soient présents.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément entre eux. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être consignée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés signés par tous les Gérants. Ces résolutions écrites sont réputées être prises au Luxembourg.



Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être reportées par écrit.

Les procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil de Gérance seront signés par les Gérants présents et/ou les mandataires des Gérants représentés. Toutes les procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits des résolutions écrites ou procès-verbaux, qui devront être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Président ou, à défaut, par deux (2) Gérants agissant conjointement.

**Art. 14. Frais de gestion et Dépenses.** Sous réserve d'approbation par l'Assemblée Générale, les Gérants peuvent recevoir des frais de gestion au titre de l'exercice de leurs fonctions de gestion de la Société et peuvent, en outre, être remboursés pour toutes les dépenses engagées par les Gérants en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflit d'intérêt. Si l'un des Gérants de la Société a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une opération de la Société (autre qu'une transaction réalisée dans le cadre normal), ce Gérant devra révéler cet intérêt personnel aux autres Gérants et ne doit pas prendre part ou voter sur une telle transaction.

En cas de Gérant unique, il suffit que les transactions entre la Société et son Gérant, qui a un tel intérêt opposé soit constatées par écrit.

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs des Gérants ou tout dirigeant de la Société a un intérêt personnel ou est gérant, associé, membre, Associé, dirigeant ou employé de cette autre société ou entreprise. Toute personne liée telle que décrite ci-dessus avec une société ou une entreprise avec laquelle la Société contractera ou autrement engagera une activité ne doit pas, en raison de son affiliation à cette autre société ou entreprise, être automatiquement empêchée de se prononcer, voter ou agir sur toutes les questions à l'égard de ce contrat ou d'une autre activité.

Art. 16. Responsabilité des Gérants - Indemnisation. Aucun Gérant ne s'engage, en raison de ses fonctions, à une obligation personnelle en relation avec les engagements pris au nom de la Société.

Les Gérants ne sont responsables que de l'exécution de leurs devoirs.

La Société doit indemniser tout membre du Conseil de Gérance, dirigeant ou employé de la Société et, si applicable, ses successeurs, héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour les dommages et les dépenses raisonnablement contractées par lui en rapport avec toute action, tout procès ou toute procédure dans laquelle il serait impliqué en raison de ses fonctions actuelles ou antérieures de Gérant, dirigeant ou employé ou, à la requête de la Société, de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de faute lourde ou de faute intentionnelle.

En cas d'accord transactionnel, l'indemnisation sera seulement due en ce qui concerne les points couverts par l'accord transactionnel et pour lesquels la Société obtient l'avis de son avocat que la personne qui doit être indemnisée n'est pas coupable d'une faute lourde ou d'une faute intentionnelle. Ce droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits desquels la personne à être indemnisée est titulaire en vertu des Statuts.

Art. 17. Réviseurs. Sauf, conformément à la Loi sur les Sociétés Commerciales, les comptes annuels statutaires et/ou consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, l'activité de la Société et sa situation financière, y compris ses livres et comptes peuvent, et doivent, dans les cas prévus par la loi, être examinés par un ou plusieurs commissaire(s) qui ne doivent pas être Associés eux-mêmes. La Société peut nommer un réviseur d'entreprises agréé, même s'il n'est pas exigé par la loi.

Les commissaires ou les réviseurs d'entreprises agréés, le cas échéant, seront nommés par l'Assemblée Générale qui déterminera le nombre de ces réviseurs et la durée de leur mandat. Ils sont éligibles pour un nouveau mandat.

# Chapitre V. - Associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Le ou les Associés exercent les pouvoirs qui leur sont conférés conformément aux Statuts et à la Loi sur les Sociétés Commerciales. L'Associé unique, si tel est le cas, exerce les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale.

Toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'ensemble des Associés.

**Art. 19. Assemblée Générale annuelle.** Une Assemblée Générale annuelle doit être tenue au siège social de la Société, ou à tout autre endroit de la municipalité du siège social indiqué dans l'avis de convocation.

Art. 20. Autres Assemblées Générales. Si la Société se compose de plusieurs Associés, mais n'a pas plus de 25 (vingtcinq) Associés, les résolutions des Associés peuvent être adoptées par écrit. Les résolutions écrites peuvent être consignées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signés par les Associés. Les exigences de quorum et de majorité requises pour l'adoption des résolutions par l'Assemblée Générale s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Les Assemblées Générales, y compris l'Assemblée Générale annuelle se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg, et peuvent être tenues à l'étranger si, de l'avis des Gérants, qui est ultime, des circonstances de force majeure l'exigent.



Art. 21. Convocation à une Assemblée Générale. Sauf en cas d'Associé unique, les Associés se réuniront en Assemblée Générale lors de l'émission d'un avis de convocation conformément aux Statuts ou à la Loi sur les Sociétés Commerciales, par le Conseil de Gérance, subsidiairement, par le(s) commissaire(s) aux comptes (le cas échéant) ou, plus subsidiairement, par les Associés représentant plus de % (la moitié) du capital social.

L'avis de convocation envoyée aux Associés indiquera l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'Assemblée Générale concernée. L'ordre du jour d'une Assemblée Générale doit également, le cas échéant, décrire les modifications statutaires proposées et, le cas échéant, précisera le texte des changements affectant l'objet ou la forme de la Société.

Si tous les Associés sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, la réunion peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 22. Présence – Représentation. Tous les Associés ont le droit d'assister et de prendre la parole lors d'une Assemblée Générale.

Un Associé peut agir au cours de toute Assemblée Générale en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, une autre personne qui n'a pas besoin d'être un Associé luimême, en tant que mandataire.

**Art. 23. Vote.** Lors d'une Assemblée Générale autre qu'une Assemblée Générale convoquée en vue de modifier les Statuts de la Société ou de voter les résolutions dont l'adoption est soumise aux exigences de quorum et de majorité requises pour une modification des Statuts, les résolutions sont adoptées par les Associés représentant plus d' % (la moitié) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première réunion (ou consultation par écrit), les Associés sont convoqués (ou consultés) une seconde fois et les résolutions sont adoptées, quel que soit le nombre de parts sociales représentées, à la majorité simple des voix exprimées.

Lors d'une Assemblée Générale, convoquée conformément aux Statuts ou à la Loi sur les Sociétés Commerciales, en vue de modifier les Statuts de la Société ou de voter les résolutions dont l'adoption est soumise aux exigences de quorum et de majorité requises pour une modification des Statuts, les exigences de majorité doivent être une majorité d'Associés représentant en nombre au moins les % (trois quarts) du capital social. Par exception, la nationalité de la Société peut être modifiée par un vote à l'unanimité, sous réserve des dispositions de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

**Art. 24. Procès-verbaux.** Les procès-verbaux des réunions de l'Assemblée Générale sont signés par les Associés présents et peuvent être signés par tout Associé ou mandataire d'Associés, sur demande.

Les procès-verbaux adoptés par un Associé unique sont consignés par écrit et signés par l'Associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptés par le ou les Associés, ainsi que les procès-verbaux de l'Assemblée Générale qui devront être produits en justice ou autre peuvent être signés par le Président, ou s'il n'y en a pas, par 2 (deux) Gérants agissant conjointement.

## Chapitre VI. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

**Art. 25. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence chaque année le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre (l'Exercice Social).

**Art. 26. Adoption des Comptes Annuels.** A la fin de chaque Exercice Social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent un inventaire des actifs et des passifs, un bilan et un compte de pertes et profits, conformément aux Lois.

Les comptes annuels statutaires et/ou consolidés sont soumis à ou aux Associés pour approbation.

Chaque Associé ou son représentant peut prendre connaissance de ces documents financiers au siège social de la Société. Si la Société est composé de plus de 25 (vingt-cinq) Associés, ce droit peut être exercé seulement dans un délai de quinze (15) jours civils précédant la date fixée pour l'Assemblée Générale annuelle.

Art. 27. Distribution des bénéfices. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale requise par la loi (la Réserve Légale). Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la Réserve Légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société, et il deviendra à nouveau obligatoire si la Réserve Légale descend en dessous du seuil de 10% (dix pour cent) du capital social de la Société.

Après allocation de la Réserve Légale, le ou les Associés détermineront comment le reliquat des profits annuels nets sera utilisé en allouant tout ou partie à une réserve ou une provision, en reportant à l'année sociale suivante ou en le distribuant, ensemble avec les profits reportés, les réserves distribuables ou la prime d'émission à ou aux Associés, chaque part sociale donnant droit à la même proportion lors de ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par la Loi sur les Sociétés Commerciales et conformément aux dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux Associés. Le Conseil de Gérance fixera le montant et la date de paiement de ces acomptes.

## Chapitre VII. Dissolution, Liquidation

**Art. 28. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de ou des Associés adoptée par la moitié des Associés détenant % (trois quarts) du capital social.



En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par le ou les Associés, qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

Après le paiement de l'ensemble des dettes et charges de la Société, y compris les dépenses de la liquidation, le boni net de la liquidation sera distribué à ou aux Associés, chaque part sociale donnant droit à la même proportion lors de ces distributions.

## Chapitre VIII. Droit applicable

**Art. 29. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront déterminées conformément aux Lois, en particulier à la Loi sur les Sociétés Commerciales.

## Souscription et Paiement

Les Statuts ayant été ainsi établis, le Souscripteur déclare qu'il souscrit à vingt-cinq mille (25.000) Parts Sociales ordinaires ayant une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (1 USD) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq mille Dollars des Etats-Unis (25.000 USD).

Toutes ces Parts Sociales ont été intégralement libérées par l'Associé unique au moyen d'un paiement en numéraire, de sorte que le montant de vingt-cinq mille Dollars des Etats-Unis (USD 25.000) est à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été donnée au notaire soussigné par un certificat de blocage émis par une banque, et le notaire reconnaît expressément un tel paiement.

#### Disposition transitoire

Par dérogation à l'article 25 des Statuts, l'exercice social actuel de la Société commence à la date de constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.

#### Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400).

## Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, le Souscripteur, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1. de fixer le nombre de Gérants à trois (3);
- 2. de nommer les personnes suivantes en tant que Gérants de la Société pour une durée illimitée:
- MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B 9.098, en tant que Gérant de Classe A;
- Paul Raftery, Divisional Financial Contrôler à Finance and Corporate Affairs Group, né le 1 juin 1971, à Prescot, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle à c/o Mubadala Development Company PJSC, P.O. BOX 45005, Abu Dhabi, United Arab Emirates, en tant que Gérant de Classe B;
- Jamie Levy, General Counsel à Mubadala Aerospace, né le 20 Mai 1978 à Sydney, Australie, ayant son adresse professionnelle à c/o Mubadala Development Company PJSC, P.O. BOX 45005, Abu Dhabi, United Arab Emirates, en tant que Gérant de Classe B;
  - 3. de fixer le siège social et l'administration sociale de la Société au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; et
- 4. de nommer Deloitte Audit, une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B 67.895, en tant que réviseur d'entreprise agréé pour une période qui se terminera à l'Assemblée Générale des Associés de la Société approuvant les comptes annuels de 2014.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que le mandataire de la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire du Souscripteur, ledit mandataire du Souscripteur a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Baillet, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 4 octobre 2013. REM/2013/1745. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.



Mondorf-les-Bains, le 11 octobre 2013.

Référence de publication: 2013143850/727.

(130175076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

## DMC Sàrl, Delegation Management Corporate Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 180.802.

#### **STATUTS**

L'an deux mil treize, le douze septembre.

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

## A comparu:

La société European Joined Management Corporation S.A., dont le siège social est situé à L-1471 Luxembourg, 217, route d'Esch, constituée en date du 20 novembre 2003 suivant acte reçu par Maître Marthe THYES-WALCH, notaire de résidence à Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous numéro B97.445, représentée par Monsieur Serge Atlan, administrateur-délégué, dûment habilité.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont il a arrêté les statuts comme suit:

# Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

- **Art. 1** er . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «DELEGATION Management CORPORATE Sàrl», en abrégé "DMC Sàrl".
  - Art. 2. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associés. La société pourra ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

- Art. 3. La durée de la société est illimitée. Elle pourra être dissoute conformément à la loi.
- **Art. 4.** La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger, la réalisation de la gestion, du management et de la gérance de sociétés luxembourgeoises ou étrangères, par contrat de délégation. La société pourra détenir des actions et des intérêts dans des sociétés en commandite par actions luxembourgeoises déjà constituées ou à constituer, et pourra agir comme gérant de ces sociétés.

Le tout, tant pour elle-même que pour le compte de tiers, ou en participation sous quelque forme que ce soit, notamment par voie de création de sociétés ou de groupements d'intérêt économique, de fusion ou d'absorption, de contrats de franchise, d'avances, d'achat ou de vente de titres et de droits sociaux, de cession ou location de tout ou partie de ses biens et droits mobiliers ou immobiliers, ou par tout autre mode.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance, faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à treize mille euros (13.000.-EUR) divisé en cent trente (130) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.-EUR) chacune.

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces par l'associé unique, la société anonyme EUROPEAN JOINED Management CORPORATION S.A. précitée, de sorte que la somme de treize mille euros (13.000.-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Le capital social pourra être modifié à tout moment moyennant accord unanime des associés.

La propriété des parts sociales résulte des présentes statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 6.** En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que du consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Dans le même cas, elles ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.



Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

**Art. 7.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

- **Art. 8.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.
  - Art. 9. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.
- Art. 10. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer. Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé participe aux décisions collectives, quel que soit le nombre de voix proportionnellement au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

- Art. 11. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 12.** Chaque année au 31 décembre il sera dressé un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales,
- le solde restant est à libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la société.

- **Art. 13.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou d'un associé n'entraîneront pas la dissolution de la société.
- **Art. 14.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'associé unique ou par l'assemblée des associés.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils sont propriétaires.

**Art. 15.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

#### Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

## Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 900.-EUR

#### Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.-Le siège social de la société est établi à L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy,
- 2.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée Monsieur Christophe MILLOT, gérant de société, né à Vittel (F) le 13 novembre 1965, demeurant 308, avenue Poincaré, F-88 800 Vittel (F).

Vis-à-vis des tiers, la société sera valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.



Signé: S. Atlan, Anja Holtz.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 septembre 2013 - EAC/2013/11875 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 2 octobre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013144066/110.

(130175920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

# Climate Change Investment I S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 127.253.

Auszug aus den schriftlichen Gesellschafterbeschlüssen der Gesellschaft vom 2. November 2012

Aufgrund von Gesellschafterbeschlüssen der Gesellschaft vom 2. November 2012 haben sich folgende Änderungen in der Geschäftsführung der Gesellschaft ergeben:

- Herr Dr. Hartmut Rothacker, geboren am 10. Mai 1955 in Stuttgart, Deutschland, geschäftlich ansässig in 18, Rue Alphonse München, L-8082 Bertrange, wurde mit Wirkung zum 2. November 2012 als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft wiederernannt. Dieses Mandat gilt bis zur Hauptversammlung der Gesellschaft im Jahr 2016.
- Herr Ralph Brödel, geboren am 5. August 1966 in Mannheim, Deutschland, geschäftlich ansässig in 5, Rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, wurde mit Wirkung zum 2. November 2012 als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft wiederernannt. Dieses Mandat gilt bis zur Hauptversammlung der Gesellschaft im Jahr 2016.
- Die geschäftliche Adresse von Herrn Dr. Thomas Goergen hat sich geändert und ist wie folgt: 5, Rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg.
- Weiterhin wurde die Gesellschaft KPMG Luxembourg S.à r.l. als Prüfungsbeauftragter des Geschäftsjahres vom 01. Juli bis 30. Juni 2013 bestellt. Dieses Mandat gilt bis zur Hauptversammlung der Gesellschaft, die im Jahr 2013 stattfinden wird.

Luxemburg, den 17. Oktober 2013.

Climate Change Investment I S.A. SICAR

Ralph Brödel / Dr. Thomas Goergen

Référence de publication: 2013145316/25.

(130178192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

### Assurances Schmit Andre s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9124 Schieren, 28, rue Lehberg.

R.C.S. Luxembourg B 178.510.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 18 octobre 2013.

Référence de publication: 2013145953/10.

(130178466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

# RDC Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: USD 430.934.923,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 167.417.

Les comptes annuels consolidés de la maison mère au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Référence de publication: 2013146291/11.

(130178750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck